

Editorial



**Les semaines
et les mois qui viennent
sont un enjeu déterminant
pour notre statut !**

L'ensemble des salariés est confronté à une offensive sans précédent contre leurs droits collectifs. C'est une guerre sans merci que livre le gouvernement. Après la loi El Khomry publiée le 9 août, c'est au tour de la mise en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2017 de PPCR, véritable machine à détruire notre statut particulier.

Les salariés ne cèdent pas

Grève à SFR contre le plan de 5 000 licenciements le 5 septembre, grève des animateurs contre les rythmes scolaires le 19 septembre, grèves et délégations dans les écoles pour les postes, les classes, grève à 100% depuis le 19 septembre des enseignants de Wallis et Futuna pour avoir un statut... Enfin, le 15 septembre, la mobilisation pour l'abrogation de la Loi El Khomry a fait la preuve que rien n'est réglé.

PPCR au cœur de l'offensive contre notre statut: c'est maintenant !

Une revalorisation en trompe l'œil, « des promotions à la tête du client, une formation rééducation, l'auto évaluation culpabilisatrice comme dans le privé, une carrière individualisée, la fin de la liberté pédagogique » et un accompagnement permanent qui renvoie tous les PE titulaires à l'état de stagiaires à vie, tel est le véritable contenu de PPCR.

Les pièces du puzzle se referment sur notre statut

Rythmes scolaires et nouveau décret sur les obligations de service (ORS), nouveaux programmes, école inclusive, liaison école/collège, calendrier scolaire 2017 2018... sans parler des mesures de sécurité qui accroissent la dépendance vis-à-vis des communes et piétinent les règles statutaires. Les pièces du puzzle se referment sur notre statut.

Et la ministre en rajoute avec l'embauche de 5 000 contractuels enseignants dans les écoles

Enfreignant l'article 3 du titre 1 du statut général de la Fonction publique ⁽¹⁾ la ministre prétend refuser l'ouverture de la liste complémentaire pour embaucher des contractuels, en particulier les inscrits sur la liste complémentaire du CRPE.

Ainsi, cette année, le nombre de contractuels dans les écoles pourrait atteindre 3 000, 4 000 voire 5 000 contractuels alors qu'il était de quelques centaines, voilà encore 4 ans.

Dans les écoles les PE ne s'y trompent pas

Déjà à Villejuif, Abbeville, Montdidier, Paris, Pavillons-sous-Bois ..., ils adoptent les premières motions pour exiger l'abandon de PPCR, l'abandon des nouvelles règles d'évaluation. Dans le Rhône, l'Ain, le Gard, l'Eure ..., la mobilisation s'engage pour l'ouverture de la liste complémentaire. Après les 30 ouvertures de classe dans le Val-de-Marne, le SNUDI-FO du Maine-et-Loire obtient à son tour satisfaction.

Dans les AG, les réunions d'informations syndicales et les instances du SNUDI-FO, le constat est unanime : la présence plus nombreuse, plus active exprime la détermination face à cette nouvelle situation. Un axe fort se dessine : FO, le SNUDI, la FNEC, expression du syndicalisme confédéré libre et indépendant assument la responsabilité d'alerter, de regrouper et d'engager la mobilisation.

Cette indépendance, c'est l'ADN de Force Ouvrière. C'est ce ciment commun qui nous a conduits à occuper une place déterminante dans la mobilisation pour l'abrogation des décrets Peillon sur les rythmes scolaires.

Cette détermination fondée sur notre attachement à l'indépendance présidera aux travaux de notre Congrès de Gravelines et de notre action au présent comme au futur. Rendez-vous donc au Congrès du 10 au 14 octobre. ■

Montreuil, le 23 septembre 2016

Norbert Trichard
Secrétaire général

⁽¹⁾« (...) les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont, (...) à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, (...) »